

PAPÉ ET TRAVAILLEURS

C'est avec une indicible émotion et une invincible espérance que nous voyons la France du travail aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. De tous les diocèses, de tous les centres manufacturiers viennent des représentants du lauréat manuel. Ils acclament Léon XIII, ils proclament, à la face du monde que le Pape est la clef de voûte sociale, et tout spécialement le défenseur des faibles et le protecteur du monde du travail.

Si, dans l'histoire du monde, nous examinons tout ensemble les vicissitudes de la Papauté et le sort des ouvriers nous constatons d'une façon saisissante combien la situation du travailleur est intimement liée à celle de la Papauté. Quand la Papauté est dans les catacombes l'ouvrier est un esclave, tyrannisé par des maîtres cruels. Quand la Papauté est à la tête de l'humanité le travail manuel affranchi s'élève à la hauteur d'une fonction sociale, honorée dans l'Eglise et dans l'Etat ayant sa puissance et sa dignité corporatives. Aujourd'hui la franc-maçonnerie, minant l'autorité de l'Eglise, a affaibli l'influence du Vicaire de Jésus-Christ. Nous constatons aussi que le travail manuel tend à redevenir comme dans les sociétés païennes, une nécessité sociale humiliante et impatientement supportée. En même temps que les droits du Pape sont méconnus, l'ouvrier est dépouillé des privilèges et droits dont l'Eglise l'avait entouré.

C'est qu'en effet le Pape est dans l'humanité l'incarnation véritable de la justice et de la charité. Quand sa puissance diminue, nous voyons un amoindrissement de la justice et de la miséricorde dans le monde du travail.

La justice peut-elle être respectée quand aussi bien que les patrons, les ouvriers sont les victimes fréquentes d'accaparements, noués, d'agiotages effrénés ? Ces agissements usuraires ravissent au travail des mains sa part légitime, pour la donner à ces spéculateurs qui sont des causes de ruine pour les fortunes privées et pour la fortune publique. La justice peut-elle exister dans une société où les docteurs en renom enseignent qu'entre le patron et l'ouvrier il n'y a d'autres rapports obligatoires que le salaire ? Ils nient la paternité sociale du patron, et ils prétendent qu'il n'y a aucune violation de la justice à ne pas s'occuper des âmes des travailleurs, alors même que le salut est en péril par suite des agglomérations industrielles.